

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139883-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17
décembre 2024
D-2024/448**

Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Actualisation des droits de place 2025 - Autorisation - Décision

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'organisation de ses foires, halles et marchés, la Ville de Bordeaux perçoit des droits de place en contrepartie de l'occupation des emplacements sur le domaine public.

Il s'agit plus précisément des droits perçus pour les marchés de plein air, la halle des Chartrons, la Foire à la Brocante et la Foire aux Plaisirs.

Au cas particulier des commerçants non sédentaires, et en application des dispositions de l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales, les organisations professionnelles ont été dûment consultées.

Comme précisé à l'article L 2331-3 b 6° d Code Général des Collectivités Territoriales, les droits de place sont assimilés à des recettes fiscales. Il est donc nécessaire de prendre chaque année une délibération pour déterminer les tarifs afférents.

La proposition porte sur une augmentation de 2 % pour les droits de place à compter du 1^{er} janvier 2025 soit l'évolution prévue de l'indice des prix de la consommation sur l'année 2024.

Afin de simplifier la tarification, il est proposé de fixer un tarif au mètre linéaire.

Pour les bouquinistes, il leur est proposé au choix, un tarif journalier ou un tarif mensuel différencié entre Jean Moulin (4 jours ouverts) et la Victoire (2 jours ouverts), ceci afin de faciliter leur abonnement.

A partir de 2025, un tarif forfaitaire de stationnement pour les commerçants non sédentaires abonnés de Saint Michel (marchés Neuf et Royal) est créé avec le recours à l'application LAPI. Cette application sera ouverte aux commerçants de Saint Michel puisque c'est pour ces marchés que la ville réserve des emplacements pour stationner les véhicules sur les quais, en dehors de la zone marché. Il en est de même pour les bouquinistes qui n'ont pas la possibilité de stationner sur les emplacements dédiés place de la Victoire ou place Jean Moulin.

Dans ce contexte, les bouquinistes s'acquitteront d'un tarif journalier de 1.50 €, les abonnés sur un marché, de 80 € l'an, et les abonnés sur deux marchés, de 160 € l'an. Les commerçants devront préalablement s'inscrire en ligne et auront la possibilité de régler leur abonnement en 3, 6, 9 ou 12 mois. La cessation d'activité en cours d'année, la maladie ou la radiation à l'issue d'une mesure de sanction ne donnera lieu à aucun remboursement ; il apparaît ici compliqué de traiter des remboursements via cette plateforme.

Un tarif forfaitaire pour « perte de clé ou détérioration de clé » est créé pour tous les commerçants non sédentaires qui se voient remettre une clé permettant l'accès au site (borne d'accès ou borne foraine pour l'électricité).

Un tarif « frais de gestion » est créé, à l'instar de celui pratiqué dans d'autres villes de taille similaire, pour prendre en compte les frais de gestion liés à l'occupation irrégulière du domaine public. Cette mesure devrait permettre de dissuader les contrevenants puisque le tarif s'applique à chaque constat d'infraction, sur les marchés ou sur toute occupation du domaine public.

Enfin, dans le cadre du nouveau règlement des marchés qui devrait s'appliquer à compter du 01 janvier 2025, une disposition particulière a été prise à chaque création de marché pour accompagner les commerçants le temps de fidéliser leur clientèle. Pour les nouveaux marchés alimentaires, y compris marchés aux fleurs, les commerçants seront taxés à hauteur de la moitié du montant de la redevance, pendant la 1ère année suivant la date de création du marché. Pour les futurs marchés non alimentaires, les commerçants seront taxés à hauteur de la moitié du montant de la redevance, pendant 6 mois suivant la date de création du marché.

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir valider les tarifs tels que proposés.

ADOpte A LA MAJORITE

Non participation au vote de Monsieur Cyrille JABER

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sandrine JACOTOT

Occupation du domaine public - 2025 - 2%

Marchés de plein air et couvert	
Pour marchés non alimentaires ROYAL et NEUF	
le ml par marché	2,85
le ml par mois	11,18
Pour marchés alimentaires	
le ml par marché	2,88
le ml par mois	11,27
Demi abonnement pour les commerçants venant 1 fois sur 2 le ml par mois	5,63
Forfait pour perte de clé ou hors d'usage	50,00
Tables de café installées par des établissements de restauration ou de dégustation sur les marchés de plein air, le m ² par mois	5,64
Brocante la case de 10 m² par jour	
redevance journalière (semaine)	8,29
redevance journalière (dimanche)	16,60
redevance mensuelle (dimanche)	66,37
Bouquiniste	
redevance journalière : la case de 8 m ² par jour	13,00
redevance mensuelle pour les abonnés Jean Moulin : la case de 8 m ² par mois (4 jours possibles)	180,00
redevance mensuelle pour les abonnés la Victoire : la case de 8 m ² par mois (2 jours possibles)	60,00
Forfait branchement électrique	
la journée 16 ampères	8,38
la journée 32 ampères	16,76
le mois 16 ampères (pour les abonnés uniquement: tarif journée X 4)	33,51
le mois 32 ampères (pour les abonnés uniquement: tarif journée X 4)	67,02
forfait eau par mois	30,89
Marché des Chartrons	
le m ² par mois, quel que soit le commerce	24,87
Serrages par mois, Equipements frigorifiques ville par mois	
petits serrages (inf. à 4 m ²), équipements jusqu'à 700 frigories	27,55
Jours de fêtes, ouvertures exceptionnelles	
Le m ² par jour	3,62
Stationnement	
Bouquiniste par jour	1,50
Abonnés marché Royal OU Neuf - SAINT MICHEL, par an	80,00
Abonnés marché Royal ET Neuf - SAINT MICHEL, par an	160,00
Faires et brocantes	
Faires à la brocante	
brocante, antiquaires, confiseurs, friteurs, et déballeurs, marchands en baraques et restaurants, le m ² par jour	0,26
pépiniéristes, horticulteurs, le m ² par jour	0,62
Forfait branchement électrique brocante	
la journée 16 ampères	8,38
la journée 32 ampères	16,76
Faires d'attractions	
restaurants, grands manèges et skooters, le m ² par jour	0,33
attractions diverses et petits manèges, le m ² par jour	0,33
boutiques, le m ² par jour	0,48
sucre filé, l'unité forfaitaire par foire	76,35
distributeurs de boissons, l'unité forfaitaire par foire	127,26
attraction "coup de poing", l'unité forfaitaire par foire	127,26
Forfait branchements Eau Quinconces, par jour	
restaurants, horticulteurs, grands manèges	4,46
friteurs et skooters	3,18
confiseurs et petits manèges	2,55
pêches aux canards et attractions diverses	1,91
entresorts et autres boutiques	1,28
Stationnement sur aire d'accueil	
voiture d'habitation aire des Vivants, le ml par jour	1,49
voiture d'habitation "Grande Caravane" (>7m) aire de Tourville/Centre routier, forfait par jour	7,28
voiture d'habitation "Petite Caravane" (<7m) aire de Tourville/Centre routier, forfait par jour	5,10
Frais de gestion d'occupation irrégulière du domaine public	
Par constat d'infraction	250,00